



MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE

1, bis rue du Souterrain

80134 HANGEST-EN-SANTERRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2022

Nbre en exercice : 15

Nbre de présents : 12

Nbre de votants : 14

L'An Deux Mil vingt-deux, le 24 mai à VINGT heures TRENTE, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique et ordinaire à la Salle des Fêtes sous la présidence de Monsieur Patrick JUBERT, Maire.

*Présents : MM. JUBERT- MERCIER-DAMAY-DEMAISON-MAZINGUE -BREUX –PARENT- DURAND
Mesdames ROUSSEAU- BENNEZON--DESARDILLIER-RONCIERE*

Excusées :

Madame COTTINET Brigitte

Madame DESJARDINS Martine donne pouvoir à Monsieur Patrick JUBERT

Madame BERTOUX Julia donne pouvoir à Madame ROUSSEAU Frédérique

Madame BENNEZON Magalie est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose de mettre à l'ordre du jour un point supplémentaire, ce qui est approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal :

- Demande de Mr et Mme LEBLOND, rue Demoreuil, pour supprimer une place de parking devant leur domicile

Monsieur le Maire fait un retour sur le procès-verbal du 26 avril 2022

Aucune remarque de la part des Élus. Approuvé à l'unanimité.

1/ Valider la convention « Mesures environnementales » avec VALECO concernant les plantations de haies

Mr le Maire expose les différents points de la convention.

Les élus proposent de revoir le point concernant la plantation de haies que d'un seul côté.

Une réunion publique est prévue avec les riverains. Ce point sera donc reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2022.

2/ Choix de l'entreprise pour l'achat des illuminations complémentaires

Madame DESARDILLIER expose la proposition initiale concernant les illuminations à l'arrière de l'école (sur le square) et la salle des fêtes (changer le tube led + restaurer le « Joyeuses fêtes ») avec en plus un projecteur avec lentille.

Le devis s'élevant à 6 000 € (double du budget prévisionnel), Mme DESARDILLIER explique que la commission propose au conseil d'opter uniquement pour la remise en état des illuminations de la salle des fêtes, l'achat du vidéoprojecteur avec lentille et quelques boules pour le sapin.

Le devis Festilight s'élève à 2324.25 € HT soit 2790.10 € TTC

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus valident ce devis, à l'unanimité.

3/ Valider la proposition de la société SISE, retenue par le centre de gestion, pour l'élaboration du diagnostic sur les risques psychosociaux

Monsieur le Maire présente le devis de la Sté SISE (Société retenue après l'appel d'offre lancée par le centre de Gestion) qui s'élève à 2983.20 TTC.

Mr le Maire explique que le volet 1 (phase préparatoire) coute 350 € HT et le volet 2 (phase de diagnostic) coute 2136 € HT. Nous serions éligibles à une subvention allant jusque 10 000 €. Le dossier de demande sera établi lors de la phase préparatoire.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus valident la phase préparatoire, à l'unanimité.

4/ Délibérer pour actualiser le poste vacant de Mme Nathalie DARCIS.

Mme ROUSSEAU explique que Mr DELARUE Tanguy est en CDD depuis 3 ans maintenant et que de ce fait, il serait nécessaire d'actualiser le poste. Ceci se fait en trois étapes :

- Déclaration de vacance de poste
- Publication du poste
- Ouverture du poste

Elle demande donc au Conseil Municipal de délibérer pour déclarer le poste vacant à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus donnent leur accord, à l'unanimité.

5/ Voter les tarifs périscolaires

Madame ROUSSEAU, adjointe propose de reconduire les tarifs de l'an passé (VOIR TABLEAU) ce qui permet aux familles de ne pas subir une augmentation supplémentaire aux vues de la conjoncture économique actuelle.

	MATIN		CANTINE	SOIR			
	0h30	1h00		0h30	1h00	1h30	2h00
	8h00-8h35	7h30-8h35	11H45-13H30	16h30-17h00	16h30-17h30	16h30-18h00	16h30-18h30
Tarif 1	0.95 €	1.60 €	4.00 €	0.95 €	1.60 €	2.15 €	2.80 €
Tarif 2	1.00 €	1.65 €		1.00 €	1.65 €	2.25 €	2.90 €
Tarif 3	1.05 €	1.70 €		1.05 €	1.70 €	2.35 €	3.00 €

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord, à l'unanimité.

6/ Choisir l'entreprise pour l'équipement vidéo de la salle du Conseil Municipal

Monsieur MAZINGUE explique que lors du dernier conseil, nous avons reporté cette décision pour obtenir des devis plus complets. Il présente donc les deux devis reçus :

Devis Cynergie : 2777.46 € HT soit 3332 € TTC

Devis Sonoplus : 3707.17 € HT soit 4443.80 € TTC

La commission propose de choisir la Sté Cynergie.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus décident de choisir la société CYNERGIE, à l'unanimité.

7/ Choisir l'entreprise pour l'achat des meubles de salles de classe.

Monsieur MAZINGUE expose le projet :

Classe de Mme BRASSARD (CP/CE1) : pose du même meuble que dans la classe de Mme CHELLE

Classe de Mme LEROY (MS/GS) : du fait de l'organisation différente dans une classe maternelle, le souhait de l'enseignante est de pouvoir profiter de plusieurs petits meubles à des lieux stratégiques de la classe.

3 entreprises ont été sollicitées pour répondre à cette demande :

- Ets DUHAMEL : Il n'a budgétisé que la classe de Mme BRASSARD : 7081 € HT soit 8497.20 € TTC
- Ets SERPETTE : Classe de Mme BRASSARD : 4282 € HT soit 5198 € TTC
Classe de Mme LEROY : Devis : 2918.47 € HT 3502.16 € TTC
- Ets ROUSSEAU : Pas de retour

La commission propose de travailler avec l'entreprise la moins disante, soit les établissements SERPETTE.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus valident ce choix, à l'unanimité

8/ Organiser la fête communale des 4, 5 et 6 juin 2022

Monsieur le Maire organise le rétroplanning pour le dimanche 5 juin

- Branchements forains validé
- Barrières demandées auprès de la CCALN
- Courriers de conformité des forains réceptionnés
- Achat des tickets prévu le jeudi 2 juin (Mme VANDAME+ Mme BERTOUX)
- Sécurisation du site :
 - L'Amicale des Sapeurs-Pompiers : rue du château (aux 2 extrémités)
 - Devant l'école : jardinière
 - Rue du souterrain : véhicule Mairie
- Les arrêtés sont prêts
- Restauration : Amicale des Sapeurs-Pompiers et Association des Amis de l'Ecole
- Mme DESARDILLIER accueillera le groupe d'animation musicale RIKRAK FANFARE

9/ Organiser les manifestations du 13 et 14 juillet 2022

Mr le Maire explique les difficultés rencontrées pour l'organisation du 13 juillet (à ce jour, nous n'avons pas trouvé de DJ, la préfecture n'a toujours pas validé le tir du feu d'artifice et il faut revoir pour la restauration/buvette)

Rétroplanning du 13 juillet :

- Le 13 juillet au matin, à partir de 8H30, place du Jeu de Paume, aider les employés communaux ainsi que les membres de l'Association les Amis de l'Ecole à installer les chapiteaux ainsi que les tables, chaises, bancs et guirlandes électriques. Se sont déclarés volontaires : Patrick JUBERT, Philippe DURAND, Aude RONCIERE, Géraldine et François DESARDILLIER, Julie VILTART, Camille BOURLON
- A partir de 18h00, animation des jeux sur la place du Jeu de Paume. Se sont portés volontaires : Martine DESJARDINS, Magalie BENNEZON, Aude RONCIERE, Géraldine DESARDILLIER, Rodrigue MAZINGUE et Régis MERCIER
- 22H00, distribution des lampions par DESARDILLIER Géraldine, Aude RONCIERE, Magalie BENNEZON, Régis MERCIER, Rodrigue MAZINGUE et Mathieu BREUX
- 23H15 : feu d'artifice

Un véhicule ouvrira le cortège et un autre fermera le cortège.

Les personnes ci-dessous, équipées d'une chasuble jaune, assureront la sécurité aux intersections sur le parcours de la retraite aux flambeaux :

- Carrefour rue du Château avec rue Urbain Deléens et la rue des Trois Bornes : Aude RONCIERE
- Intersection rue Raymond Thierry avec la rue Urbain Deléens : Magalie BENNEZON

- Carrefour de la rue Urbain Deléens avec la rue Romain Deberly et la Ruelle Mathieu : Régis PARENT et Rodrigue MAZINGUE
- Rue de la Trenelle : Régis MERCIER
- Carrefour rue de la Barrière et rue de l'Eglise : Géraldine DESARDILLIER
- Carrefour de la rue de l'Eglise et la rue des Trois Bornes : Aude RONCIERE.

Une animation musicale est prévue jusqu'à 1h00 du matin.

Comme pour la fête locale, nous fermerons le secteur des festivités selon :

- Carrefour rue de Contoire avec la rue du Château : tracteur de la Commune
- Carrefour rue du Souterrain et rue de la Tour : voiture de la Commune
- Rue de l'école : une jardinière
- Contre-allée aux pompiers : une jardinière
- Carrefour rue du Château et rue des Trois Bornes : la voiture de Monsieur Patrick JUBERT.

Cérémonie du 14 juillet au monument : Mr Le Maire rappelle qu'il est important que les membres du Conseil Municipal soient présents aux différentes cérémonies. Il déplore celle du 8 mai où peu de représentants de la municipalité étaient présents.

10/ Organiser la fête de la musique du 25 juin 2022.

Mme DESARDILLIER explique qu'elle sera organisée directement après la kermesse de l'école, vers 18H00.

- 18H30 : 1^{er} Concert (durée d'environ une heure) Groupe PRISM

Devis : 100 € (le groupe demande juste un défraiement pour le déplacement)

- Restauration /Buvette : les Amis de l'école
- 20H30 : 2nd concert (durée d'environ 1H30) Groupe the Road

Devis : 400 €

11/ Voter pour la suppression d'une place de parking devant le domicile de Mr et Mme LEBLOND, rue DEMOREUIL

Mr le Maire fait lecture du courrier de Mr et Mme LEBLOND, domiciliés rue DEMOREUIL qui demandent la suppression de la place de stationnement devant leur domicile afin d'y faciliter l'accès pour la création de place de parking sur leur parcelle (personne à mobilité réduite au domicile).

Les frais des travaux sont à la charge des demandeurs.

Après échanges de vues et en avoir délibéré, les élus donnent leur accord.

Questions diverses

Mr le Maire donne quelques informations :

- Monsieur le Maire informe que le dossier âges et vies est validé. Que la réalisation de l'avant-projet sommaire est en cours, la demande suivante étant le dépôt du Permis de construire.
Monsieur le Maire a pris attache auprès des propriétaires et notaires du terrain pour finaliser l'achat de la parcelle.
- Les enduits sur les routes départementales du village sont prévus cet été (rue de Davenescourt, rue de la Tour et rue de le Quesnel)
- Monsieur le Maire fait le point sur les permanences des élus pour les élections législatives du 12 et 19 juin 2022
- Mr le Maire informe que la CCALN a convenu d'un partenariat avec une mutuelle (Mutualia). Les dates de permanence en Mairie seront rapidement diffusées.

Mr DAMAY explique qu'il a été informé par des riverains d'une invasion de rats au poste Sicae au niveau du lotissement « les Alouettes ». Mme ROUSSEAU explique que c'est à la commune d'entretenir les abords des postes. Le nécessaire sera fait.

Prochaine réunion : 7 JUILLET 2022

Séance levée à 23h00